

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022 COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt-deux le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Étaient présents : PH. DAMBRINE, JE PIGACHE, CH. BAGLAND, CH. PALCOWSKI, E. BIZIEUX, X. GRIGNON, D. LEVEAU, O. MACIA, T. MORGAND, B. SALESSE, Mmes M-H. HUON, Cl. MARIE-JULIE, L. NADOU-CHAUSSEON, B. VIGREUX.

Absents : H. VERON.

Pouvoirs : H. VERON à B. SALESSE

Début de séance à 18 h 30.

SEANCE

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PALCOWSKI.

1/2022 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PERMANENT A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal a décidé :

De créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif au grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à raison de 35 heures (*durée hebdomadaire de travail*).

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La délibération prendra effet à compter du 01/04/2022.

Décision : Adopté à l'unanimité.

2/2022 – VOTE ANTICIPE – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal a décidé :

D'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions suivantes :

Chap.	Imputation budgétaire	Nature de la dépense	Montant
20	2051	Concessions et droits similaires des logiciels informatiques	2 765 €
21	2128	Achat de drapeaux	357 €
21	2135	Installation de prises pour guirlandes Rue Rol-Tanguy	1 212 €
21	21538	Viabilisation de 4 terrains Rue Rol-Tanguy	4 145.51 €
204	204172	Travaux d'électricité – enfouissement réseaux Rue Rol-Tanguy	39 767.16 €
23	2313	Note d'honoraire Architecte	912.00 €
23	2313	CSPS	543.78 €
23	2313	Rapport conception	762.82 €
23	2313	Phase études avant-projet sommaire 1 ^{er} acpte	2138.40 €
23	2313	Phase études avant-projet sommaire 2 ^e acpte	2138.40 €
23	2313	Audit énergétique	2520.00 €
23	2313	Diagnostic	2520.00 €
TOTAL			59 782.07 €

TOTAL = 59 782.07 € (inférieur au plafond autorisé de 95 942 €).

Décision : Adopté à l'unanimité.

3/2022 – CREANCE ETEINTE - BOUCHERIE

Le Conseil Municipal a décidé :

De prononcer la créance éteinte de M. MEUNIER, ancien boucher de Monteaux pour la somme de 500 €.

Les crédits nécessaires à la créance éteinte sera inscrite au budget 2022 au chapitre et article prévus à cet effet.

Décision : Adopté à l'unanimité.

4/2022 – CONVENTION ADS - AGGLOPOLYS

Le Conseil Municipal a décidé :

La conclusion d'une convention définissant les missions du service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols, et fixant les modalités de prise en charge financière de ce service rendu par Agglopolys pour le compte de ses communes membres.

D'autoriser M. le maire, ou son représentant, à signer cette convention, dont le projet figure en annexe de la délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 19 heures 33.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Ph. DAMBRINE



Page 2/2